

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 FÉVRIER 2015**

**Délibération n° D-2015-11**

Adhésion de la Ville de Niort au Comité français pour  
l'environnement et le développement durable :  
Comité 21

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 27/01/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 09/02/2015

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Dominique SIX

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

**Excusés :**

Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL.

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Adhésion de la Ville de Niort au Comité français pour l'environnement et le développement durable : Comité 21**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin d'optimiser la conduite de la démarche de développement durable et de s'inscrire dans un réseau national d'animation des Agenda 21 locaux, il est proposé que la Ville de Niort adhère au Comité 21.

Le Comité 21 est le premier réseau généraliste des acteurs du développement durable en France. L'Etat a délégué au Comité 21 l'animation des Agenda 21 sur le territoire national. A ce titre, il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Composé de quatre collègues, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises, collectivités, associations, institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias.

Ce réseau de près de 500 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète.

L'adhésion au comité 21 permet :

- La participation aux rendez-vous réservés aux adhérents (échanges de bonnes pratiques, rencontres-débats, etc.) ;
- L'intégration aux groupes de travail des adhérents sur des sujets qui concernent l'activité des collectivités et accessibles à l'ensemble des services de la Ville ;
- L'accès aux outils méthodologiques : powerpoint, bases de données etc. ;
- Le partage et la valorisation des démarches, des initiatives, des innovations et des résultats de la Ville dans les publications du Comité 21 et à travers des interventions dans les manifestations organisées par le Comité 21 ;
- L'accès à un accompagnement-conseil du Comité, notamment celui réservé aux nouveaux adhérents (étude des besoins, contacts à prendre etc.).

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale de l'association. Son montant pour l'année 2015 s'élève à 1 500 €.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus chaque année au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'Association Comité 21 ;
- accepter l'adhésion de la Ville de Niort à cette association ;
- désigner l'Adjoint délégué ou son représentant afin de représenter la Ville de Niort ;

- autoriser Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au versement de la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE